

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 20 JUIN 2024</b> <b>Délibération n° 17_20-06-2024</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 14/06/2024 <b>Lieu de la séance</b> : Lavau-sur-Loire <b>Date de la séance</b> : 20/06/2024
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, J.P BLANC, R. NICOLEAU, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD  Mesdames : M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 25 <b>Procurations</b> : 10 <b>Absent</b> : 1 <b>Nombre de votants</b> : 35
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> V. BARILLAU pouvoir à J.L. THAUVIN R. GUYON pouvoir à M. GALLERAND M. GUILLARD pouvoir à N. FLAURAUD S. MAURE pouvoir à S. HALLIEN-LANIO P. BRIAND pouvoir à M. LEJEUNE D. HARIOT pouvoir à S. PASCO Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE J. LERAY pouvoir à J. TATARD P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : C. SACHOT <b>Rapporteur</b> : M. MÉZARD
<b>Absents excusés :</b> A. JOGUET	

## ADHESION ET SOUTIEN FINANCIER A L'ASSOCIATION INITIATIVE LOIRE OCEAN

A l'occasion du conseil communautaire en date du 7 décembre 2023, la Communauté de communes Estuaire et Sillon a renouvelé son soutien au réseau « initiative » en faveur de la création-reprise d'entreprises pour la période 2023-2025. Cela permet en effet à des entreprises de bénéficier de prêts d'honneur à taux 0 et d'être accompagnées/parrainées.

Lors de la dernière assemblée générale du Centre d'Initiatives Locales (CIL) en date du 9 janvier 2024, le transfert du fonds Initiative Loire Océan (qui vient en aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises) à une nouvelle association dédiée a été acté. La démarche ainsi engagée leur a permis de conserver le label national « Réseau Initiative France »,

sans modifier le périmètre d'action ni les démarches engagées en faveur du développement des entreprises.

Dans ce cadre, Estuaire et Sillon est sollicitée pour apporter son soutien à la nouvelle association créée sous le nom de « Réseau Initiative Loire Océan ».

Ceci n'aura pas d'impact financier pour l'année en cours concernant Estuaire et Sillon.

En effet, les actions d'Initiative au niveau local bénéficieront du même montant de subvention annuel qu'au cours de l'année 2023, soit 4 012 € pour l'année 2024.

Par ailleurs, jusqu'à présent, la Communauté de communes Estuaire et Sillon adhère au CIL sur la base d'un montant de 750 € pour l'ensemble de ses actions. Au regard de la séparation des activités du CIL et d'Initiative, le montant global d'adhésion restera inchangé pour l'année 2024. L'adhésion à Initiative Loire Océan sera de 200 €. D'autre part, l'adhésion au bénéfice du CIL sera de 550 €.

### **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER la Communauté de communes Estuaire et Sillon à adhérer à l'association Initiative Loire Océan sur la base d'un montant de 200 €,
- DE CONFIRMER le soutien financier d'Estuaire et Sillon au bénéfice d'Initiative Loire Océan conformément aux principes définis dans la délibération du Conseil communautaire N° 16 en date du 7 décembre 2023 sur la base d'une subvention à hauteur de 4 012€,
- DE DESIGNER Michel Mézard en tant que représentant de la Communauté de communes Estuaire et Sillon au Conseil d'administration d'Initiative Loire Océan et Rémy Nicoleau en tant que suppléant,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 21 juin 2024

Claudine SACHOT  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

25 JUIN 2024

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

25 JUIN 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU